Difficultés dans le domaine du travail

devrions pas essayer d'aborder le problème des relations syndicales-patronales essentiellement sous l'angle juridique.

(1700)

J'ai entendu avec surprise mais aussi avec plaisir le ministre parler du mythe selon lequel les Canadiens obtiennent deux fois plus grâce à leurs accords salariaux que les Américains. Il a dit qu'il voulait en finir une fois pour toute avec ce mythe. J'aimerais qu'il en parle au ministre des Finances (M. Turner), car le ministre des Finances a colporté cette idée dans tout le Canada. Tous les éditoriaux que je lis répètent sans arrêt que les négociations salariales permettent aux ouvriers d'obtenir des augmentations prohibitives. Le ministre des Finances a dit à maintes reprises-et je l'ai interrogé à la Chambre à ce propos—que les négociations salariales des ouvriers syndiqués étaient la principale cause de l'inflation au Canada. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre du Travail attire l'attention du ministre des Finances sur ce point. Et j'espère franchement que dans le budget qu'il va bientôt nous présenter il ne nous ressassera pas ce que le ministre du Travail appelle actuellement un mythe avec lequel il faut en finir.

Le ministre a parlé des difficultés actuelles dans les relations de travail au Canada, il a souligné que la structure des syndicats et des petites unités de négociation exigent un examen approfondi. Il se montre en faveur d'une plus grande concentration des unités de négociation dans l'espoir de donner plus de poids aux organisations syndicales et de diminuer les conflits de travail. Parlant également de l'absence d'un code d'éthique pour le Congrès du travail du Canada, il a cité le cas de l'industrie de la construction au Québec. A mon avis, il y a une analogie, que le ministre aurait pu souligner, avec ce qui s'est passé aux États-Unis dans les années 50; la corruption dans les syndicats était telle que le FAT-COI commença lui-même à y mettre de l'ordre et leur imposa un code d'éthique.

Le ministre a également parlé de changements radicaux; les travailleurs d'aujourd'hui, a-t-il dit, veulent avoir une meilleure situation sociale, ils veulent une certaine dignité. Les personnes qui font des travaux sales, comme on dit, par exemple le ramassage des ordures, veulent une meilleure situation sociale. Nous n'y sommes pas opposés, mais, à mon avis, le ministre a fait une omission importante dans sa réponse au député du parti du Crédit social qui a présenté la motion et au représentant de l'opposition officielle. En effet, il n'a pas mentionné que, si les syndicats recherchent des règlements salariaux si avantageux et s'ils sont si inquiets, c'est surtout à cause de l'inflation.

A mon sens, si un fonctionnaire du ministère faisait des recherches sur cette question, le ministre constaterait qu'il existe une analogie très étroite entre notre époque et l'année 1946-1947. Le ministre a déclaré que les règlements salariaux obtenus au Canada ne différaient pas de beaucoup de ceux des États-Unis; si vous me permettez de revenir sur cette question, je signalerai au passage que mon leader parlementaire avait déjà souligné ce point dans un débat, le 14 mai dernier, comme il est consigné à la page 5794, 4° paragraphe, du hansard. Je suis heureux de constater que le ministre est d'accord avec mon leader parlementaire là-dessus, mais, de nouveau, je lui demande de faire connaître la situation au ministre des Finances.

Pour revenir à la question de l'inflation, M. Donner, économiste, publiait récemment un éditorial dans le *Globe* and Mail dans lequel il déplorait l'ampleur de l'agitation ouvrière au Canada actuellement. Dans son article, il formule la même critique importante que j'ai formulée moimême aujourd'hui à propos des remarques du ministre. Il dit

Malheureusement, l'hostilité est maintenant dirigé contre certains groupes dont les syndicats et le gouvernement puissants, mais elle est rarement dirigée contre le véritable coupable, en l'occurrence le taux élevé d'inflation au Canada

Je voudrais ajouter que le taux élevé de chômage dans notre pays provoque en outre l'insécurité parmi les travailleurs. Non seulement ils craignent la hausse des prix, de sorte qu'ils cherchent à compenser et à anticiper les hausses futures, mais ils craignent aussi que des milliers de travailleurs canadiens déjà mis à pied ne créent dans leur localité une insécurité qui se fera ressentir dans les relations entre le patronat et le salariat. M. Donner ajoute: En effet, après coup, il est bien évident que cette tourmente industrielle tient au fait que depuis plusieurs années, on a grossièrement sous-estimé la montée de l'inflation et les efforts qu'ont déployés les travailleurs pour rattraper les gains réels perdus.

Le patronat n'a pas fait preuve depuis deux ans de plus de clairvoyance que le salariat pour ce qui est de l'évaluation du rythme accéléré de l'inflation bien que le premier ait su capitaliser plus rapidement sur les pressions exercées par la demande excessive en 1973 et au début de 1974, en relevant les prix avant la hausse des coûts de revient.

Nous savons, bien sûr, d'après la statistique, que tout ici demeure en corrélation. Lorsque la courbe de la demande est ascendante, les prix augmentent, d'où découlent des bénéfices anormalement élevés comme cela s'est produit dans l'économie canadienne entre 1972 et 1974. Il est vrai que dans le premier trimestre de 1975, les bénéfices de nombreuses sociétés ont fléchi, mais c'est seulement un phénomène du cycle des affaires en période de grave récession. M. Donner fait ensuite l'observation suivante, et il importe que les parlementaires en reconnaissent le bien-fondé:

On a eu tendance à enfermer le salariat dans des contrats d'un ou deux ans dont les plus récents ne contenaient pas, pour la plupart, de clauses satisfaisantes d'indexation au coût de la vie . . .

En outre, quand le rapport des bénéfices au PNB accuse une baisse sensible, comme en 1970, et que les travailleurs sentent le besoin de rattraper les pertes de revenus antérieures et réelles, il n'y a rien d'étonnant à ce que le nombre de jours-hommes perdus à cause des conflits ouvriers soit si élevé. En 1975, le nombre de jours-hommes perdus a atteint le chiffre élevé de 13 millions, soit 260 p. 100 de plus que la moyenne pour la période allant de 1963 à 1974.

Je cite aussi longuement l'éditorial de M. Donner parce que c'est un homme plein de sagesse et que le ministre n'a pas traité de cette question dans son discours d'aujour-d'hui. Je constate avec plaisir que le salariat et le patronat unissent leurs efforts contre le taux élevé d'inflation et de chômage. J'espère que le gouvernement choisira certaines recommandations découlant de l'enquête Woods pour les appliquer au monde du travail à la fin des années 70 et au début des années 80.

A l'instar de M. Donner, j'estime que l'agitation ouvrière qui règne aujourd'hui au Canada provient surtout de ce que nous n'avons pas su prévoir l'inflation. Je me souviens qu'au cours de la dernière campagne électorale, les ministériels disaient qu'ils ne pouvaient rien contre l'inflation. Lorsque le ministre des Finances a présenté son premier budget de la présente législature, il a déclaré que nous étions aux prises avec une inflation par les coûts. Puis il a dit que c'était une inflation par les salaires. Tout est remis en question après quelques mois. Il espère toujours que les États-Unis vont résoudre nos difficultés, qui ne font qu'empirer.

Je ne prétends pas que le moyen facile de juguler l'inflation existe au Canada ou ailleurs dans le monde, mais je